



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

YaraLiva CALCINIT

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : YaraLiva CALCINIT
Numéro CE : 239-289-5
Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119493947-16
Numéro CAS : 15245-12-2
Code du produit : PA34IP
Type de produit : Solide (Perlée)
Autres moyens d'identification : acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Formulation professionnelle de produits fertilisants.
Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.
Utilisation industrielle pour la formulation de mélange de fertilisants.
Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex: ferti-irrigation).
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.

Utilisations non recommandées : Autre industrie non spécifiée

Raison : Du fait du manque d'expérience ou de données, le fournisseur ne peut pas approuver cette application.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Yara France

Adresse

Rue : Immeuble Opus 12
Rue : 77, esplanade du Général de Gaulle
Rue : CS 90047
Code postal : 92914
Ville : Paris La Defense Cedex
Pays : France
Numéro de téléphone : +33 1 55 69 96 00
N° de fax : +33 1 55 69 98 00

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : reach.france@yara.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro de téléphone : +33 1 45 42 59 59 = n° d'urgence ORFILA (INRS) / +33 800 628 628 = n° d'urgence Yara France

Heures ouvrables : 24h/24h

Fournisseur

Numéro de téléphone : +33 (0)800 628 628

Heures ouvrables : 24h/24h

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification : Acute Tox.4, H302
Eye Dam./Irrit.1, H318

Classification selon la directive 67/548/CEE [DSD]

Classification : Xn, R22
Xi, R41

Dangers physiques ou chimiques : Non applicable.

Dangers pour la santé humaine : Nocif en cas d'ingestion. Risque de lésions oculaires graves.

Dangers pour l'environnement : Non applicable.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : Nocif en cas d'ingestion.
Provoque des lésions oculaires graves.

Conseils de prudence

Prévention : Porter des gants de protection et un équipement de protection des yeux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise. Rincer la bouche.

Éléments d'étiquetage supplémentaires : Non applicable.

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH) Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux : Non applicable.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour les enfants : Non applicable.

Avertissement tactile de danger : Non applicable.

2.3 Autres dangers

La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII : Non applicable.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Mélangé à l'eau ce produit rend les surfaces glissantes.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

Substance/préparation : Substance mono-constituant

Nom du produit / composant	Identifiants	%	Classification		Type
			67/548/CEE	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	RRN: 01-2119493947-16 CE: 239-289-5 CAS : 15245-12-2	100	Xn; R22 Xi; R41	Acute Tox. 4 H302 Eye Dam./Irrit. 1 H318	[A]

Type

[A] Constituant

[B] Impureté

[C] Additif stabilisant

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement et abondamment les yeux à l'eau courante pendant au moins 15 minutes en gardant les paupières ouvertes. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Consulter un médecin immédiatement.
- Inhalation** : En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin immédiatement. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome.
- Contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, consulter un médecin.
- Ingestion** : Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin en cas de malaise. Appelez un médecin en cas de persistance ou d'aggravation des effets néfastes sur la santé.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

- Contact avec les yeux** : Provoque des lésions oculaires graves.
- Inhalation** : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Ingestion** : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Signes/symptômes de surexposition

- Contact avec les yeux** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre

ce qui suit:
douleur
larmolement
rougeur

- Inhalation** : Aucune donnée spécifique.
- Contact avec la peau** : Aucune donnée spécifique.
- Ingestion** : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Note au médecin traitant** : Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Traitements spécifiques** : Pas de traitement particulier.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés** : Utiliser de très grandes quantités d'eau pour l'extinction.
- Moyens d'extinction inappropriés** : Ne PAS utiliser d'extincteur chimique ni de mousse ou d'essayer d'étouffer le feu avec de la vapeur ou du sable.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers dus à la substance ou au mélange** : Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Éviter de respirer les poussières, les vapeurs ou les fumées dégagées par la combustion des produits. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés.
- Remarque** : Produit ininflammable.

5.3 Conseils aux pompiers

- Précautions spéciales pour les pompiers** : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de

protection de base contre les accidents chimiques.

Autres informations : Aucun.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre que le personnel d'intervention : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention : Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Éviter la formation de poussières. L'utilisation d'un aspirateur à filtre HEPA réduira la dispersion des poussières. Placer la matière déversée dans un récipient à déchet dédié convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel : Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Éviter la formation de poussières. Ne pas balayer à sec. Aspirer les poussières avec un équipement doté d'un filtre HEPA et les placer dans un récipient à déchet fermé et convenablement étiqueté. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections : Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Mesures de protection** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Conseils sur l'hygiène professionnelle en général** : Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Recommandations** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder sous clef. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Tenir éloigné de : Les substances organiques, huile et de graisse.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

- Recommandations** : Non disponible.
- Solutions spécifiques au secteur industriel** : Non disponible.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

8.1 Paramètres de contrôle

Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

- : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes :
- Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage)
- Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail - Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques)
- Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques)
- Il est également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

DNEL/DMEL

Nom du produit / composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Cutané	13,9 mg/kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	DNEL	Long terme Inhalation	98 mg/m ³	Opérateurs	Systémique

PNEC

Nom du produit / composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Eau douce	0,45 mg/l	Facteurs d'Évaluation
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Marin	0,045 mg/l	Facteurs d'Évaluation
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Rejet intermittent.	4,5 mg/l	Facteurs d'Évaluation
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	PNEC	Usine de Traitement d'Eaux Usées	18 mg/l	Facteurs d'Évaluation

8.2 Contrôles de l'exposition**Contrôles d'ingénierie appropriés**

- : Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Mesures de protection individuelles

Mesures d'hygiène : Une installation de lavage ou de l'eau doit être accessible pour le nettoyage des yeux et de la peau.

Protection oculaire/faciale : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Recommandé: Lunettes étanches bien ajustées CEN: EN166

Protection de la peau

Protection des mains : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
> 8 heures (temps avant transpercement) : Gants: Il est recommandé de porter des gants de protection lors de l'utilisation courante de ce produit.

Protection corporelle : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus.

Autre protection cutanée : Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire : Lorsque la ventilation du local est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire. Recommandé: Le filtre P2 (EN 143)

Contrôle de l'exposition de l'environnement : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Aspect**

État physique	: Solide (Perlée)
Couleur	: Blanc.
Odeur	: Inodore.
Seuil d'odeur	: Indéterminé.
pH	: 5 - 7 [Conc. (% poids / poids): 110 g/l]
Point de fusion/point de congélation	: 400 °C
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	: Indéterminé

Point d'éclair	:	Indéterminé
Vitesse d'évaporation	:	Indéterminé
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ininflammable.
Durée de combustion	:	Indéterminé
Vitesse de combustion	:	Indéterminé
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou d'explosion	:	Seuil minimal: Indéterminé Seuil maximal: Indéterminé
Pression de vapeur	:	Indéterminé
Densité de vapeur	:	Indéterminé
Densité relative	:	2,05
Densité apparente	:	Indéterminé
Solubilité(s)	:	> 100 g/l Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide
Solubilité dans l'eau	:	> 100 g/l
Coefficient de partage n-octanol/eau	:	Indéterminé
Température d'auto-inflammation	:	Indéterminé
Viscosité	:	Dynamique: Indéterminé Cinématique: Indéterminé
Propriétés d'explosivité	:	Aucun.
Propriétés comburantes	:	Aucun.

9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

<u>10.1 Réactivité</u>	:	Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses composants.
<u>10.2 Stabilité chimique</u>	:	Le produit est stable.
<u>10.3 Possibilité de réactions dangereuses</u>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.
<u>10.4 Conditions à éviter</u>	:	Éviter toute contamination incluant celle par les métaux, la poussière ou les substances organiques.
<u>10.5 Matières incompatibles</u>	:	alcalis les matières combustibles matières réductrices les substances organiques acides
<u>10.6 Produits de décomposition dangereux</u>	:	Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques**Toxicité aiguë**

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium					
	DL50 Orale	Rat	500 mg/kg 423 Toxicité orale aiguë - Méthode par classe de toxicité aiguë	-	IUCLID 5
	DL50 Cutané	Rat	> 2.000 mg/kg OECD 402	-	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Nocif en cas d'ingestion.

Irritation/Corrosion

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Yeux - Irritant puissant OECD 405	Lapin		24 - 72 h	21 Jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé

Peau : Non irritant pour la peau.
Yeux : Provoque des lésions oculaires graves.
Respiratoire : Non irritant pour le système respiratoire.

Sensibilisation**Conclusion/Résumé**

Peau : Non sensibilisant
Respiratoire : Indéterminé.

Mutagenicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet mutagène.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : PAS d'effet cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

Nom du produit / composant	Toxicité lors de la grossesse	Fertilité	Toxique pour le développement	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Négatif	Négatif	Négatif	Rat	Orale : 1500 mg/kg OECD 422	53 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Dégagement possible de gaz, vapeur ou poussière très irritants ou corrosifs pour le système respiratoire. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.

Ingestion : Nocif en cas d'ingestion. Peut causer des brûlures à la bouche, à la gorge et à l'estomac.

Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.

Contact avec les yeux : Provoque des lésions oculaires graves.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:
douleurs stomacales

Contact avec la peau : Aucune donnée spécifique.

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: douleur larmoiement rougeur

Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

Effets potentiels immédiats : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Effets potentiels différés : Non identifié.

Exposition prolongée

Effets potentiels immédiats : Des effets sur la santé sont considérés comme peu probables, si le produit est utilisé selon les recommandations.

Effets potentiels différés : Non identifié.

Effets chroniques potentiels pour la santé

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	Sub-aigüe NOAEL Orale	Rat	> 1000 mg/kg OECD 407	28 jours	IUCLID 5

Conclusion/Résumé	: Non toxique.
Généralités	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Toxicocinétique

Absorption	: Rapidement absorbé.
Distribution	: Pénètre la circulation systémique sans passer au travers des tissus hépatiques.
Métabolisme	: Rapidement métabolisé. Métabolisé en : Ca ²⁺ NH ₄ ⁺ NO ₃ ⁻
Élimination	: Excrété dans l'urine. La substance chimique et ses métabolites sont excrétés en totalité et ne s'accumulent pas dans l'organisme.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1 Toxicité**

Nom du produit / composant	Résultat	Espèces	Exposition	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium				
	Aiguë CL50 447 mg/l Eau douce	Poisson - Poisson	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 100 mg/l Eau douce OECD 202	Invertébrés aquatiques. Daphnie	48 h	IUCLID 5
	Aiguë CL50 > 100 mg/l Eau douce OECD 201	Plantes aquatiques - Algues	72 h	IUCLID 5
	Aiguë CE50 > 1.000 mg/l Boues activées OECD 209	Micro-organisme - Boues activées	3 h	IUCLID 5

Conclusion/Résumé	: Le produit ne montre aucun phénomène de bioaccumulation. Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations.
--------------------------	---

12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé	: Facilement biodégradables par les plantes et le sol.
--------------------------	--

Nom du produit /	Demi-vie	Photolyse	Biodégradabilité	Références
------------------	----------	-----------	------------------	------------

composant	aquatique			
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium				
			Non pertinent pour les substances inorganiques.	

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit / composant	LogPow	FBC	Potentiel	Références
acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium	< 0	-	faible	

Conclusion/Résumé : Aucun effet important ou danger critique connu.

12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (KOC) : < 1

Mobilité : Ce produit peut être véhiculé par les infiltrations d'eau souterraines ou les ruissellements de surface car sa solubilité dans l'eau est de : élevée

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes.

Déchets Dangereux : À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 2008/98/CE.

Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet
06 03 14	sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13

Emballage

- Méthodes d'élimination des déchets** : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible. Vider le sac en le secouant énergiquement pour enlever le maximum de son contenu. Les sacs vides peuvent être éliminés comme des déchets industriels banals (DIB) et peuvent être recyclés.
- Précautions particulières** : Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Manipuler avec prudence les récipients vides non nettoyés ni rincés. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

SECTION 14: Informations relatives au transport

Réglementation: ADR/RID	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
14.6 Autres informations	: ADR/RID

Réglementation: ADN	
14.1 Numéro ONU	Non réglementé.
14.2 Nom d'expédition des Nations unies	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
14.4 Groupe d'emballage	
14.5 Dangers pour l'environnement	Non.
14.6 Autres informations	: ADN
<u>Polluant marin</u>	: Non.

Regulation: IMDG	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	
14.3 Transport hazard class(es)	
14.4 Packing group	
14.5 Environmental hazards	No.
14.6 Additional information	: IMDG
<u>Marine pollutant</u>	: No.

Regulation: IATA	
14.1 UN number	Not regulated.
14.2 UN proper shipping name	

14.3 Transport hazard class(es)	
14.4 Packing group	
14.5 Environmental hazards	No.
14.6 Additional information	: IATA
Marine pollutant	: No.

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable.

14.8 IMSBC : Non disponible.

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Non applicable.

Autres Réglementations UE

Inventaire d'Europe : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Directive Seveso II

Ce produit n'est pas contrôlé selon la directive Seveso II.

Réglementations nationales

- Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7** : Aucune substance répertoriée
- Installations classées** : Le décret du 20 mars 2000 modifiant celui du 21 septembre 1977 et l'arrêté ministériel du 10 mai 2000 reprenant les dispositions issues de la directive SEVESO II.
Décret no 2005-989 du 10 août 2005 modifiant la nomenclature des installations classées.
- Surveillance médicale renforcée** : Article R 4624-18 du code du travail fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné
- Classe de risques pour l'eau** : WGK 1,
- Information relative au pays** : Arrêté du 30 juin 2004 établissant la liste des valeurs limites d'exposition professionnelle indicatives en application de l'article R. 232-5-5 du code du travail
Décret n° 2009-1571 du 15 décembre 2009 relatif au contrôle du risque chimique sur les lieux de travail.
- Notes** : A notre connaissance, aucune autre réglementation nationale ou gouvernementale n'est d'application.
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique** : Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

SECTION 16: Autres informations

- Abréviations et acronymes** :
- ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë
 - CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges
 - DNEL = Dose dérivée sans effet
 - DMEL = dose dérivée avec effet minimum
 - mention EUH = mention de danger spécifique CLP
 - CPSE = concentration prédite sans effet
 - RRN = Numéro d'enregistrement REACH
 - PTB = Persistants, Toxiques et Bioaccumulables
 - tPtB = Très persistant et très bioaccumulable
 - bw = Masse corporelle
- Principales références de la littérature et sources de données** :
- EU REACH IUCLID5 CSR.
 - National Institute for Occupational Safety and Health, U.S. Dept. of Health, Education, and Welfare, Reports and Memoranda Registry of Toxic Effects of Chemical Substances.
 - IHS, 4777 Levy Street, St Laurent, Quebec HAR 2P9, Canada. Règlement (CE) n ° 1272/2008 Annexe VI.

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification
Acute Tox. 4 H302 Eye Dam./Irrit. 1 H318	Méthode de calcul Méthode de calcul

- Texte intégral des mentions H abrégées** :
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
 - H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- Texte intégral des classifications [CLP/SGH]** :
- Acute Tox. 4, H302:** TOXICITÉ AIGUË: orale - Catégorie 4
 - Eye Dam./Irrit. 1, H318:** LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 1
- Texte intégral des phrases R abrégées** :
- R22- Nocif en cas d'ingestion.
 - R41- Risque de lésions oculaires graves.
- Texte intégral des classifications [DSD/DPD]** :
- Xn - Nocif
 - Xi - Irritant
- Date d'impression** : 09.06.2014
- Date d'édition/ Date de révision** : 01.05.2014
- Date de la précédente édition** : 07.01.2013
- Version** : 1.1
- Élaborée par** : Yara Product Classifications & Regulations.

|| Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au produit et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce produit s'il est associé à un ou plusieurs autres produits, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites, puisque tous les produits peuvent présenter des risques non connus et

doivent être utilisés avec précaution. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout produit est de la seule responsabilité de l'utilisateur.



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe)
- Scénario d'exposition :

Identification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Substance mono-constituant

Nom du produit : YaraLiva CALCINIT



Annexe à la Fiche de données de sécurité étendue (FDSe) - Scénario d'exposition :

Section 1: – Titre

Titre court du scénario d'exposition

: Yara - acide nitrique, sel d'ammonium et de calcium - Professionnel, Engrais.

Nom d'utilisation identifiée

: Usage professionnel de la substance en tant que fertilisant en serre.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant liquide en plein-champ (ex: ferti-irrigation).
Utilisation professionnelle comme fertilisant en exploitation agricole - chargement et épandage.
Formulation professionnelle de produits fertilisants.
Utilisation professionnelle en tant que fertilisant - maintenance du matériel.
Distribution industrielle (Chargement, déchargement, prise d'échantillons).
Utilisation professionnelle en tant que produit chimique/nutriment.

Substance fournie pour cet usage sous forme de

: Tel quel

Liste des descripteurs d'utilisation
Catégorie de procédé

: PROC11, PROC13, PROC19, PROC26, PROC02, PROC03, PROC05, PROC08a, PROC08b, PROC09, PROC01, PROC15

Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement

: ERC08b, ERC08e, ERC02

Secteur de marché par type de produit chimique

: PC12, PC20

Secteur d'utilisation finale

: SU01, SU10

Durée de vie utile ultérieure pertinente pour cette utilisation

: Non.

Scénarios environnementaux contributifs

: **Tous** - ERC05, ERC08b, ERC08e

Santé Scénarios contributifs

: **Tous** - PROC11, PROC13, PROC19, PROC26,

Numéro du ES

: YESWNAAC003F

Procédés et activités englobés dans le scénario d'exposition

: Industrie de l'agriculture Applications professionnelles
Formulation de la substance et de ses mélanges dans les opérations batch ou continues en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant le stockage, les transferts de matière, le mélangeage, la maintenance, l'échantillonnage et les activités de laboratoire correspondantes
Formulation, emballage et réemballage de la substance et de ses mélanges dans des opérations batch ou continues, y compris le stockage, les transferts de matières, le mélangeage, le pressage de comprimés, la compression, la granulation, l'extrusion,

	l'emballage à petite et grande échelle, l'échantillonnage, la maintenance et les activités de laboratoire correspondantes. Chargement (y compris bateau/péniche, wagon/camion et récipient vrac intermédiaire) et réemballage (y compris en fûts et en petits emballages) de la substance, y compris son échantillonnage, son stockage, la distribution du déchargement et les activités de laboratoire correspondantes. Utilisation de la substance dans l'environnement du laboratoire en systèmes fermés ou confinés, y compris les expositions accidentelles pendant les transferts de matière et le nettoyage de l'équipement.
Autres informations	: Non applicable.

Section 2: — Contrôles de l'exposition

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition environnementale pour: Tous
Non applicable., Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne., Pas d'évaluation de l'exposition pour l'environnement.

Scénario d'exposition contributif contrôlant l'exposition des travailleurs pour: Tous

Caractéristiques du produit	: Sel minéral.
Concentration des substances dans le mélange ou l'article	: Englobe les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 % (à moins que le contraire ne soit précisé).
État physique	: Solide. Granulé Liquide. Fondu Perlée
Poussière	: Solide, faiblement pulvérulent.
Fréquence et durée d'utilisation	: Englobe les expositions quotidiennes allant jusqu'à 8 heures (à moins que le contraire ne soit précisé)., Englobe les fréquences jusqu'à : utilisation quotidienne, hebdomadaire, mensuel, annuelle.
Facteurs humains non influencés par la gestion des risques	: Non applicable.
Autres conditions de fonctionnement affectant l'exposition des travailleurs	: Non applicable.
Domaine d'utilisation :	: Utilisation en intérieur/extérieur.
Conditions et mesures techniques au niveau du procédé (source) pour prévenir les rejets	: Respecter les instructions d'utilisation/de stockage.
Conditions et mesures techniques visant à contrôler la dispersion depuis la source vers le travailleur	: Automatiser l'activité dès que possible., Vérifier que les mesures de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues.

Systèmes de contrôle automatique intégrés	: Minimiser l'exposition en confinant partiellement l'opération ou l'équipement et mettre en place une ventilation d'extraction au niveau des ouvertures., Restreindre l'accès au personnel autorisé uniquement.
Mesures de contrôle de ventilation	: Utiliser le produit uniquement dans une zone bien ventilée., Appliquer une norme satisfaisante de ventilation générale (au moins 3 à 5 renouvellements d'air par heure)., Vérifier que le système de ventilation est régulièrement entretenu et testé.
Mesures pour le produit liées à la substance	: Stocker dans un endroit sec., Stocker dans un récipient fermé., Conserver à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10)., Stocker en conformité avec toutes réglementations locales, régionales, nationales, et internationales.
Mesures pour le produit liées à la sécurité	: Éviter le contact avec les yeux.
Mesures de gestion des risques, industriels (inhalation) :	: Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire. Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard. Les informations sur les équipements de protection individuelle sont valides dans le cas de la manipulation des composants individuels comme du mélange transformé.
Mesures d'organisation visant à empêcher/limiter les rejets, la dispersion et l'exposition	: Restreindre l'accès aux équipes autorisées uniquement., Extraction:, Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant., Si nécessaire:, Utiliser toutes les techniques d'isolement total du procédé., Automatiser l'activité dès que possible., Vérifier que les opérateurs sont formés pour minimiser les expositions., Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée., Vérifier que les mesures de contrôle sont régulièrement inspectées et entretenues.
Conditions et mesures liées à l'évaluation de la protection individuelle, de l'hygiène et de la santé	
Protection individuelle	: Éviter le contact avec la peau et les yeux., Éviter de respirer les poussières ou brouillards., Porter un équipement de protection des yeux/du visage., Porter un tablier ou une combinaison en cas de risque d'exposition aux éclaboussures., Voir la section 8 de la fiche de données de sécurité (équipements de protection individuelle).
Protection respiratoire	: Aucun équipement de protection respiratoire individuelle n'est normalement nécessaire., Si la ventilation n'est pas appropriée, utiliser un appareil de protection respiratoire contre les poussières et le brouillard., Les informations sur les équipements de protection individuelle sont valides dans le cas de la manipulation des composants individuels comme du mélange transformé.

Section 3: — Estimation de l'exposition et référence à sa source**Estimation de l'exposition et référence à sa source - Environnement: Tous**

- Évaluation de l'exposition (environnement) :** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
- Estimation de l'exposition :** Les expositions sont faibles et ne dépassent pas les valeurs limites.
Voir la section 8 dans le SDS, PNEC.

Estimation de l'exposition et référence à sa source - Travailleurs : Tous

- Évaluation de l'exposition (humain) :** Utilisation d'une approche qualitative pour conclure à une utilisation sécuritaire.
- Estimation de l'exposition :** Il n'est pas attendu que les expositions prévues dépassent les limites d'exposition en vigueur (décrites dans la section 8 de la FDS) lorsque les conditions de fonctionnement/mesures de gestion des risques décrites dans la section 2 sont appliquées.
Voir la section 8 dans le SDS, DNEL.

Section 4: — Directives permettant à l'utilisateur aval d'évaluer s'il travaille à l'intérieur des limites du ES

- Environnement :** Le produit n'est pas sensé causer d'effets sur l'environnement, s'il est utilisé correctement selon les recommandations., Utilisé en quantités excessives, le produit peut provoquer l'eutrophisation des eaux.
- Santé :** Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité., Respecter les consignes de sécurité., Mesures de gestion des risques (RMM), Conformément à, Classification et étiquetage selon le règlement 1272/2008/CE (CLP)

Abréviations et acronymes

- Catégorie de procédé :**
- PROC11 - Pulvérisation en dehors d'installations industrielles
 - PROC13 - Traitement d'articles par trempage et versage
 - PROC19 - Mélange manuel entraînant un contact intime avec la peau; seuls des EPI sont disponibles
 - PROC26 - Manipulation de substances solides inorganiques à température ambiante
 - PROC02 - Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée
 - PROC03 - Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation)
 - PROC05 - Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants)
 - PROC08a - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées
 - PROC08b - Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées
 - PROC09 - Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage)
 - PROC01 - Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable

	PROC15 - Utilisation en tant que réactif de laboratoire
Facteur décrivant les émissions potentielles dans l'environnement	: ERC08b - Utilisation intérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC08e - Utilisation extérieure à grande dispersion de substances réactives en systèmes ouverts ERC02 - Formulation de préparations *
Secteur de marché par type de produit chimique	: PC12 - Engrais PC20 - Produits tels que régulateurs de pH, floculants, précipitants, agents de neutralisation
Catégorie d'article correspondant à la durée de vie utile ultérieure	: - Non applicable.
Secteur d'utilisation finale	: SU01 - Agriculture, sylviculture, pêche SU10 - Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)